

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PIERRE MAZEAUD

1. **Entrée et séjour des étrangers en France et droit d'asile.**  
– Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2).

DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 2)

*Rappels au règlement* (p. 2)

MM. François d'Aubert, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

M. Henri Cuq, le président.

Réserve des amendements jusqu'à l'article 2.

M. François d'Aubert.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 3)

*Rappel au règlement* (p. 3)

M. Richard Cazenave.

Article 2 (p. 3)

MM. François d'Aubert, Rudy Salles, Mme Laurence Dumont.

MM. Pierre Carassus, le président.

L'Assemblée, consultée, décide de clore la discussion sur l'article 2.

*Rappels au règlement* (p. 7)

MM. François d'Aubert, le président, Jean-Luc Warsmann, le ministre, Mme Catherine Tasca, présidente de la commission des lois ; M. Jean-Louis Debré.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 10)

MM. Jean-Louis Debré, le président, le ministre, Mme la présidente de la commission.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 12)

M. le président.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 12)

MM. François Bayrou, le président, le rapporteur, le ministre, Jean-Louis Debré.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 16)

Reprise de la discussion (p. 16)

Amendements de suppression n<sup>os</sup> 129 de M. Cuq, 410 de M. Warsmann, 444 de M. Doligé, 738 de M. de Charrette, 1044 de M. Clément et 1667 de M. Luca : MM. Richard Cazenave, Jean-Luc Warsmann, Bernard Accoyer.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 17).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PIERRE MAZEAUD, vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

## ENTRÉE ET SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE ET DROIT D'ASILE

### Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile (nos 327, 451, 483).

### Discussion des articles (*suite*)

**M. le président.** Hier soir, l'Assemblée a poursuivi l'examen de l'article 1<sup>er</sup> et s'est arrêtée à l'amendement n° 9.

### Rappels au règlement

**M. François d'Aubert.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert, pour un rappel au règlement.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, je me fonde sur les articles 95 et 96 du règlement, concernant la réserve des discussions. Hier soir, le Gouvernement a choisi d'empêcher l'opposition de présenter des amendements importants qui portaient sur les visas. Je ne voudrais pas qu'on prenne à la légère cette affaire.

Monsieur le ministre de l'intérieur, si nous déposons des amendements, c'est pour rendre votre texte un peu moins mauvais, car vous êtes en train de démanteler la législation sur les visas.

Le débat parlementaire doit aller jusqu'à son terme. Toutes les procédures, celles que vous utilisez comme celles que nous utilisons, touche à la liberté parlementaire. La procédure, au Parlement, c'est la liberté.

Je lis dans une dépêche ce que vous avez dit au sujet de mon attitude, qu'elle serait « une grave atteinte à l'idée même du débat démocratique ». Là, je vous renvoie,

monsieur le ministre, aux pays où il y a des parlements, certes, mais sans procédures, sans règlement : ce sont des républiques bananières, des pays qui ne sont pas démocratiques. Il faut accepter, quand on est du côté de l'exécutif, certaines contraintes.

En ce qui concerne les droits de l'opposition, nous avons fait dresser un état statistique des pratiques dites d'« obstruction » des différentes oppositions depuis 1981. De façon incontestable, ceux qui ont utilisé le plus les procédures sont de loin ces socialistes...

**M. Pierre Carassus.** Pas les suspensions de séance !

**M. François d'Aubert.** ... 1986 et 1988 et depuis 1993. Nous avons tous le souvenir de 5 000 amendements déposés sur la révision de la loi Falloux.

**M. Pierre Carassus.** Ce n'est pas pareil !

**M. François d'Aubert.** Nous avons le souvenir de toutes les ressources de procédure utilisées, les demandes de scrutin public et autres. A l'époque, tout le monde trouvait cela légitime parce que c'était la gauche. Je ne voudrais pas que le jugement soit à sens unique. Dans la plupart des cas, les débats étaient allés à leur terme.

**M. le président.** Monsieur d'Aubert,...

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, hier après-midi et hier soir, j'ai été privé de parole (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) et avant-hier sur l'article 1<sup>er</sup>. Je trouve que ça commence à faire beaucoup, je me permets de vous le dire.

**M. Didier Chouat.** C'est de l'anti- « Mazeauisme » primaire ! (*Sourires.*)

**M. François d'Aubert.** Qu'on regarde les statistiques de l'Assemblée nationale et on verra quelles procédures ont été utilisées par les différentes oppositions !

**M. le président.** Je prends note de ce rappel au règlement.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, M. d'Aubert vient de faire un aveu de taille en cherchant à faire l'historique des turpitudes qui ont pu empêcher le déroulement normal du débat démocratique pour, en quelque sorte, justifier l'attitude qui est particulièrement la sienne. Il suffit de consulter le dérouleur pour voir le nombre d'amendements qu'il a déposés...

**M. Gérard Gouzes, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** Et de sous-amendements !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... ou de sous-amendements.

**M. François d'Aubert.** Je les ai déposés au nom de mon groupe !

**M. le ministre de l'intérieur.** A cette heure, 1 700 amendements restent en discussion, seize suspensions de séance ont été demandées, 59 rappels au règlement ont été faits. La bonne volonté du Gouvernement a été claire de bout en bout.

C'est la raison pour laquelle, m'appuyant sur l'alinéa 5 de l'article 95 du règlement, puisque le Parlement a un règlement que j'entends utiliser non pas pour faire obstacle au débat mais pour mettre en valeur ce qui mérite d'être vraiment débattu, je demande qu'on passe tout de suite à l'article 2.

**M. Richard Cazenave.** Et allez !

**M. Didier Chouat.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** Evidemment, tous les amendements seront examinés car la réserve n'implique nullement qu'on n'en discute pas. C'est une manière plus intelligente de conduire le débat.

**M. le président.** La réserve est de droit.

La parole est à M. Henri Cuq, pour un rappel au règlement.

**M. Henri Cuq.** Monsieur le président, le ministre a tout à fait raison d'utiliser la procédure, mais il ne peut pas nous reprocher d'utiliser nous aussi les moyens de procédure qui sont à notre disposition puisque nous considérons que ce texte est mauvais pour le pays et dangereux pour la nation.

La méthode choisie par M. Chevènement, méthode « pateline », pour reprendre un adjectif largement utilisé par la presse, montre qu'il en arrive au deuxième stade de la procédure qu'il a voulu mettre en route avec le Gouvernement sur ce texte. Premièrement, on démantèle les lois Pasqua et Debré qui maîtrisent les flux migratoires. Deuxièmement, on détricote la procédure en s'appuyant sur le règlement, pour terminer avec l'article 44 de la Constitution, c'est-à-dire par un vote bloqué de sorte que seuls auront été examinés les amendements déposés par la majorité et les articles du projet de loi.

Monsieur le président, mes chers collègues, je m'élève totalement contre cette méthode. Je m'élève contre l'attitude du Gouvernement : il répète toutes les dix minutes qu'il souhaite un débat, l'examen de tous les amendements mais qui, dès que l'on reprend le cours des travaux, fait le contraire de ce qu'il dit, c'est-à-dire demande la réserve des amendements de l'opposition.

Monsieur le président, je proteste avec la dernière énergie...

**M. Pierre Carassus.** Si c'est la dernière, c'est bon !

**M. Henri Cuq.** ... contre les moyens utilisés par le Gouvernement et je demande, au nom de mon groupe, une suspension de séance d'une demi-heure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Tous les amendements restant en discussion à l'article 1<sup>er</sup> et après l'article 1<sup>er</sup> sont réservés.

Je précise, pour la clarté de notre débat, que la réserve et l'utilisation éventuelle de l'article 44, n'excluent en aucun cas l'étude des amendements, monsieur Cuq.

**M. Henri Cuq et M. Thierry Mariani.** Le texte sera voté !

**M. le président.** Je suis obligé de rappeler les règles en la matière.

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, je m'élève contre l'utilisation de la réserve.

Je constate que la réserve de la discussion porte sur une trentaine d'amendements à la fin de l'article 1<sup>er</sup> et sur les amendements portant articles additionnels après

l'article 1<sup>er</sup>, lesquels concernent la conciliation de votre dispositif, monsieur le ministre, avec le dispositif de Schengen.

Il est quand même assez bizarre que vous ne vouliez pas discuter au fond de questions fort importantes qui ont trait à l'harmonisation de la politique des visas français avec celle des autres partenaires européens.

Quant au II de l'article 1<sup>er</sup>, qui constitue aussi un démantèlement de la politique des visas, avec la réserve, nous n'en aurons quasiment pas parlé, alors que c'est un vrai sujet de débat.

Je ne puis donc que m'associer à la demande de suspension de séance de M. Cuq.

**M. le président.** La suspension est de droit.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à neuf heures quinze, est reprise à neuf heures trente.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Richard Cazenave, pour un rappel au règlement.

**M. Richard Cazenave.** Monsieur le président, je m'élève contre cette lecture particulièrement vicieuse de la Constitution de notre règlement et qui consiste en réalité à ne nous faire débattre que sur les amendements choisis par le Gouvernement, ce qui revient à priver l'opposition de tout pouvoir d'amendement sur le texte.

Nous ferons un recours contre cette réserve « ethnique » des amendements, contre une pratique qui consiste à refuser le débat alors même que le texte est examiné en urgence et que l'on sait dans quelles conditions il a été discuté en commission.

**M. René Dosière.** Nous avons travaillé jusqu'à deux heures du matin en commission !

**M. Richard Cazenave.** On voit bien, monsieur le ministre, que vous refusez le débat. Si cela continue, nous formerons, je le répète, un recours contre la lecture que vous faites de notre règlement et de la Constitution.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. le président.** Nous allons passer à l'article 2.

### Article 2

**M. le président.** « Art. 2. – L'article 5-3 de la même ordonnance est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 5-3. – Le certificat d'hébergement exigible d'un étranger pour une visite privée doit être signé par la personne qui se propose de l'héberger et visé par le maire de la commune de résidence du signataire ou, à Paris, Lyon et Marseille, par le maire d'arrondissement.

« Le visa ne peut être refusé que s'il ressort manifestement soit de la teneur du certificat, soit de la vérification faite au domicile de son signataire, que l'étranger ne peut être hébergé dans des conditions normales ou que les mentions portées sur le certificat sont inexacts.

« Dans l'exercice des attributions définies au présent article, le maire peut déléguer sa signature à ses adjoints, ou en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, à des membres du conseil municipal.

« Lorsqu'il refuse de viser un certificat d'hébergement, le maire transmet sa décision au représentant de l'Etat dans le département, et, à Paris, au préfet de police.

« En cas de refus ou de silence du maire pendant plus de 30 jours, le demandeur peut saisir le préfet d'un recours hiérarchique. Le refus de visa ne peut faire l'objet d'un recours contentieux qu'après avoir été confirmé par le préfet, qui doit lui-même se prononcer dans les 30 jours.

« L'Office des migrations internationales est seul habilité à procéder aux vérifications sur place demandées par le maire ou par le préfet préalablement au visa du certificat d'hébergement d'un étranger. Les agents de l'Office qui sont habilités à procéder à ces vérifications ne peuvent pénétrer chez l'hébergeant qu'après s'être assurés du consentement, donné par écrit, de celui-ci. En cas de refus de l'hébergeant, les conditions d'un hébergement dans des conditions normales sont réputées non remplies.

« La demande de visa d'un certificat d'hébergement donne lieu à la perception au profit de l'OMI d'une taxe d'un montant de 100 francs acquittée par l'hébergeant au moyen de timbres fiscaux. »

Sur cet article plusieurs orateurs sont inscrits.

La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, nous abordons, malgré nous, l'article 2 sans qu'il y ait eu le moindre vote sur l'article 1<sup>er</sup>, c'est-à-dire que vous avez privé l'Assemblée nationale de son droit le plus élémentaire d'expression, c'est-à-dire de la possibilité de voter sur la politique des visas. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le ministre de l'intérieur.** Excusez-moi, il y a eu de nombreux votes sur les amendements !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Ne soyez pas excessif, monsieur d'Aubert !

**M. François d'Aubert.** Je trouve cette situation parfaitement déplorable ! Il n'y a pas un pays démocratique au monde où l'on voit un ministre de l'intérieur refuser que le ministre des affaires étrangères vienne s'exprimer sur les visas, et refuser de donner des explications sur la politique des visas !

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur d'Aubert, sur quarante-sept amendements de l'opposition, un vote est intervenu ! Et sur dix-sept de la majorité !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Et il y a eu plusieurs votes par scrutin public !

**M. François d'Aubert.** Mais il n'y a pas eu de vote sur l'article 1<sup>er</sup>, monsieur le ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Dosière.** Parce que vous faites de l'obstruction !

**M. le président.** Mes chers collègues !

**M. François d'Aubert.** En ce qui concerne l'obstruction, je vous rappelle simplement qu'il y a un historique ! On sait donc qui a fait le plus d'obstruction dans cette assemblée ! C'était vous en 1986 et 1987 ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Une turpitude n'en efface pas une autre, et vous avez été un expert en d'autres circonstances !

**M. François d'Aubert.** M. le ministre est en train de saboter le débat (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Thierry Mariani.** Tout à fait !

**M. François d'Aubert.** ... sur les visas. Les Français savent très bien que les visas ont une valeur symbolique, une valeur forte. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) D'ailleurs, monsieur le ministre, ce que vous dites ici, je vous mets au défi de le faire dire par M. Védrine, ministre des affaires étrangères. Il ne veut pas venir. Hier, dans *Le Monde* est paru un article défendant les visas. Il était manifestement inspiré par le ministre des affaires étrangères, et sa philosophie n'était pas précisément celle que vous avez exposée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'en viens aux certificats d'hébergement. Là encore, nous sommes dans le flou le plus total. Nous sommes saisis d'un texte, mais le rapporteur va nous expliquer qu'il n'a aucun intérêt et qu'en réalité, il faut supprimer les certificats d'hébergement.

Je vous le dis très clairement, à l'UDF, nous sommes pour le maintien des certificats d'hébergement car c'est un moyen d'assurer l'efficacité des visas. C'est un justificatif demandé à l'appui d'une demande de visa, et c'est un des moyens, un des maigres moyens dont nous disposons pour éviter l'immigration clandestine.

Le certificat d'hébergement est donné pour trois mois. Chacun sait qu'un certain nombre d'étrangers en profitent pour rester plus longtemps, voire pour s'établir définitivement. Heureusement, le certificat d'hébergement permet d'introduire un filtre avec, dans le cadre de la loi Debré, un contrôle par le préfet.

Cela donne en tout cas aux maires – vous avez été maire, vous le redeviendrez peut-être ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) – un droit de regard sur les conséquences de la politique de l'immigration dans leurs communes. Aujourd'hui, nous ne sommes pas tellement informés. Pour en revenir à votre circulaire, il est probable que quelques préfets ont donné des informations aux maires sur le nombre d'étrangers régularisés, mais cela n'a pas été fait systématiquement.

Le certificat d'hébergement permet d'avoir une idée des mouvements migratoires dans la commune dont on est le maire. Il permet également de se rendre compte de certaines choses. Certains hébergeants n'ont manifestement pas la place de loger, même pour trois mois, des cousins, des cousines, des amis, quelquefois sept ou huit personnes. Chaque maire voit passer des demandes invraisemblables. Il y a une énorme disproportion entre les moyens en logement dont dispose l'hébergeant et le nombre de ceux qui sont censés bénéficier du certificat d'hébergement et puis du visa.

L'office des migrations internationales intervient de façon utile. Vous nous parlez d'une attestation...

**M. le président.** Monsieur d'Aubert...

**M. François d'Aubert.** Je termine tout de suite, monsieur le président.

**M. le président.** Les cinq minutes prévues par le règlement sont dépassées.

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** C'est pour tout le monde pareil !

**M. François d'Aubert.** Merci, monsieur le président, de votre bienveillance...

**M. le président.** Bien sûr on peut parler une heure, mais je souhaiterais que vous terminiez.

**M. François d'Aubert.** ... qui va me permettre de terminer en quatre phrases...

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** En une phrase !

**M. Thierry Mariani.** Il a été interrompu, monsieur le président !

**M. François d'Aubert.** L'office des migrations fait un remarquable travail quand on lui demande de le faire, et de nombreux certificats d'hébergement sont refusés parce qu'il donne un avis défavorable. Il envoie sur place un fonctionnaire qui vérifie si les conditions d'accueil sont remplies.

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** 4 % des demandes sont refusés !

**M. François d'Aubert.** Cela dépend des communes, monsieur Gouzes ! Il y a des communes où c'est 0 %, et d'autres où c'est 10 % !

**M. Thierry Mariani.** Exactement !

**M. François d'Aubert.** Dans la mienne, je crois que c'est 15 % !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Ce sont les statistiques !

**M. François d'Aubert.** A Laval, 15 % des demandes de certificats d'hébergement sont refusées parce que l'office des migrations estime que les conditions d'accueil des futurs hébergés ne sont pas convenables !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** C'est ce que je dis !

**M. François d'Aubert.** Si vous ne le faites pas chez vous, c'est votre droit. Moi j'utilise un droit et c'est efficace !

**M. le président.** Monsieur d'Aubert...

**M. François d'Aubert.** Je suis mis en cause par le rapporteur, monsieur le président.

**M. le président.** C'est justement ce que j'allais faire remarquer !

Monsieur le rapporteur, je vous demande de ne plus interrompre les orateurs.

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Surtout M. d'Aubert !

**M. le président.** Vous souhaitez, je crois, que le débat avance, et vous arrivez au résultat inverse !

Monsieur d'Aubert, vous parlez depuis sept minutes et demie. Je souhaiterais que vous puissiez conclure.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, je vais conclure. Nous souhaitons le maintien des certificats d'hébergement avec intervention du maire car, je le répète, c'est son seul droit de regard sur la politique de l'immigration. Nous le souhaitons parce que le système de l'OMI fonctionne bien à condition de bien vouloir l'utiliser, ce qui dépend de la volonté politique de chaque maire.

Nous pensons que le certificat d'hébergement est un accessoire très important de la politique des visas car il est un des documents indispensables à nos services consulaires pour délivrer dans de bonnes conditions des visas et surtout éviter, autant que faire se peut, l'immigration clandestine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rudy Salles.

**M. Rudy Salles.** Monsieur le ministre, le Gouvernement avait prévu de confier la délivrance du certificat d'hébergement au maire – et non au préfet, comme le fait le texte en vigueur. Il revenait donc au dispositif antérieur à la loi Debré qui avait donné lieu en 1996 à de longs développements ici même. Certains, dans vos rangs, fort peu nombreux – une personne je crois – défendaient la thèse selon laquelle il était préférable de confier une telle responsabilité au représentant de l'Etat de façon à assurer la plus grande objectivité à la procédure.

Permettez-moi de m'étonner, monsieur le ministre, que, sur un article aussi important, contenant des dispositions auxquelles vous êtes attaché, puisqu'il s'agit du certificat d'hébergement, vous vous apprêtiez à céder sous la pression d'une infime partie de votre majorité...

**M. Thierry Mariani.** Oui, et c'est très grave !

**M. Rudy Salles.** ... et à accepter la suppression du certificat d'hébergement.

Ce qui est en train de se passer sous nos yeux ne répond absolument pas à l'intérêt général mais simplement à l'intérêt de l'équilibre à préserver au sein de votre majorité car nous avons assisté en direct, au sein de la commission des lois, à ce que l'on peut appeler carrément du chantage interne à la majorité sur ce sujet.

**M. Bernard Accoyer.** A un marchandage !

**M. Rudy Salles.** C'était très grave et je crois qu'il faut y insister. Le certificat d'hébergement va être sacrifié non pas au nom de l'intérêt général du pays, mais au nom de l'intérêt de ce qui peut s'appeler la cohésion de votre majorité.

**M. Richard Cazenave.** C'est une honte !

**M. Rudy Salles.** Peut-être, monsieur le ministre, pourrez-vous refuser l'amendement de la commission des lois. En tout cas, si la suppression des certificats d'hébergement devait être adoptée, elle serait de nature à priver l'Etat de moyens de contrôle très efficaces de l'immigration clandestine. On sait bien que l'octroi d'un certificat d'hébergement, en tout cas, l'accueil en France d'un certain nombre de personnes pour trois mois, favorisent grandement l'immigration clandestine.

J'aurais préféré, pour ma part, la solution du certificat d'hébergement avec remise de celui-ci à la sortie du territoire, comme nous l'avions prévu dans la loi d'avril dernier. Sa délivrance par le préfet ou par le maire peut se discuter. D'ailleurs, elle a fait l'objet ici de longs et fréquents débats. En revanche, j'aurais souhaité des modifications concernant la visite du lieu d'hébergement.

Chacun sait que l'OMI fait son travail – François d'Aubert l'a rappelé tout à l'heure – dans des conditions très difficiles faute de moyens. J'ai siégé en 1996 au sein de la commission d'enquête sur l'immigration clandestine qui fut très utile, en tout cas pour la majorité de l'époque. Je me souviens qu'un certain nombre de députés issus de vos rangs ont condamné le rapport de la commission d'enquête, sans avoir jamais mis les pieds dans cette commission où ils étaient censés siéger. Je pense en particulier à Julien Dray qui, dans une conférence de presse, a condamné le rapport, alors qu'il était l'un des vice-présidents d'une commission aux travaux de laquelle il n'avait jamais assisté, pas comme M. Le Déaut qui, lui, pour avoir assisté aux travaux était d'accord avec tout – s'il avait finalement condamné le rapport c'était à la demande du parti socialiste. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Nicole Feidt.** Oh !

**M. Albert Facon.** Vous jouez au surveillant général ?

**M. Rudy Salles.** L'OMI, quasiment « regroupé » sur la région parisienne, ne peut, dans les villes de province, accomplir son travail, contrôler l'hébergement.

**M. Thierry Mariani.** C'est vrai !

**M. Rudy Salles.** C'est pourquoi nous avons proposé que le contrôle soit confié aux mairies, parce qu'elles sont en contact avec le terrain, qu'elles ont des services sociaux...

**M. Albert Facon.** Comme à Vitrolles ?

**M. Rudy Salles.** ... et savent comment les choses se passent.

Actuellement, en cas de contrôle par l'OMI, l'hébergement est prévenu par courrier. Avec son accord, des représentants de l'Office se déplacent pour visiter le logement...

Je vois bien, monsieur le ministre, que cela vous ennueie quand je vous parle du texte, mais que vous voulez-vous ? Les débats sont longs, mais ils le sont pour tout le monde. Et on essaie quand même de faire bonne figure !

Lorsque le représentant de l'OMI vient visiter un appartement, on s'arrange pour que ce dernier soit à peu près convenable – et ce n'est pas du tout celui qui accueillera vraiment les hébergés.

Il n'en irait pas de même si les mairies pouvaient faire des visites inopinées dans les logements. Nous aurions alors une vision de la réalité beaucoup plus sûre et un moyen de contrôle beaucoup plus efficace.

Malheureusement, je parle dans le vide, puisque nous savons bien que de telles mesures vont être rejetées par le Gouvernement – encore une fois, c'est pour céder à son extrême gauche.

**M. le président.** Monsieur Salles, je vous signale que vous avez dépassé vos cinq minutes !

**M. Rudy Salles.** Je conclus. Monsieur le ministre de l'intérieur,...

**M. Richard Cazenave.** Il ne vous écoute pas !

**M. Rudy Salles.** ... nous regrettons la manière dont les débats se déroulent. Nous regrettons en particulier d'avoir à constater que le texte du Gouvernement est modifié uniquement pour des raisons politiques au sein de la majorité, des raisons de chantage entre l'extrême gauche et une gauche que je ne peux pas qualifier de modérée puisqu'elle est en train de céder sur des pans entiers.

**M. le ministre de l'intérieur.** Gauche républicaine !

**M. Rudy Salles.** Oh, républicaine, monsieur le ministre, je crois qu'il faut éviter de galvauder ce terme !

**M. François d'Aubert.** C'est la gauche qui baisse les bras !

**M. Rudy Salles.** Depuis le début du débat, ce terme, nous ne l'avons que trop entendu à tort et à travers. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Bref, monsieur le ministre, nous demandons le maintien du certificat d'hébergement, qui est un moyen efficace de lutter contre l'immigration clandestine.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Laurence Dumont.

**Mme Laurence Dumont.** Monsieur le président, monsieur le ministre, ce que nous entendons sur les bancs de l'opposition est quand même fantastique ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. Thierry Mariani.** Ça commence !

**M. Rudy Salles.** Je vous remercie, madame, pour le mot « fantastique » !

**Mme Laurence Dumont.** Je ne vous ai pas interrompu, monsieur. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Il n'y a pas si longtemps, des centaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue pour protester contre les propositions inacceptables de M. Debré. *(Exclamation sur les mêmes bancs.)*

**M. Richard Cazenave.** Au lieu de nous agresser, laissez le Gouvernement s'exprimer si vous n'avez rien à dire !

**M. René Dosière.** Machos !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Ne vous laissez pas interrompre, madame.

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. Patrick Ollier.** Monsieur le président, on nous interrompt, nous répondons !

**M. René Dosière.** Laissez parler les femmes !

**Mme Laurence Dumont.** Vous ne serez pas étonnés que je ne sois pas d'accord avec les précédents orateurs.

Je trouve inacceptable, inadmissible, le soupçon généralisé, le fantôme mis en avant par M. d'Aubert sur le nombre de personnes qui seraient accueillies par ce biais.

**M. François d'Aubert.** Ce n'est pas un fantôme, c'est la réalité. Il n'est que de voir comment les choses se passent sur le terrain !

**Mme Laurence Dumont.** Si nous sommes tous d'accord, et nous le sommes, pour dire qu'il faut lutter contre l'immigration clandestine, nous n'avons pas non plus de débat entre nous au sujet de l'arbitraire dont font preuve certains maires lors de la délivrance des certificats d'hébergement.

**M. Thierry Mariani.** Vous êtes contre la France ! Ce que vous êtes en train de faire est contraire à l'intérêt national !

**Mme Laurence Dumont.** Le *statu quo*, qui est d'abord inefficace, est surtout inacceptable puisque des maires ont parfois détourné la logique du certificat d'hébergement. La version retenue dans le projet améliore, certes, la situation, monsieur le ministre, puisqu'il y aurait une forme de recours devant le préfet, et il est toujours salubre d'avoir un recours face à l'arbitraire, mais j'y vois, pour ma part, un inconvénient. Le dispositif peut devenir peut-être lourd, voire bureaucratique, car le délai opposable, deux fois trente jours, peut paraître un peu long à des étrangers désireux d'accueillir, par exemple, leur famille.

**M. Thierry Mariani.** C'est ça ! On va distribuer les certificats à l'avance !

**M. Bernard Accoyer.** On va les donner avant ... et en blanc !

**Mme Laurence Dumont.** C'est pourquoi je m'interroge sur l'opportunité même du certificat d'hébergement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Richard Cazenave.** Voilà une déclaration décisive pour la réflexion !

**M. Pierre Carassus.** Monsieur le président, je demande la parole, pour l'application du règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Carassus. Pour un rappel au règlement ?

**M. Pierre Carassus.** Notre collègue M. d'Aubert ne cesse de nous inviter à utiliser le règlement.

Selon l'article 57, lorsque, dans la discussion d'un article, au moins deux orateurs d'avis contraire se sont exprimés (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), un membre de l'Assemblée peut demander à ce qu'il soit mis fin à la discussion. L'article 57, alinéa 3, précise : « Lorsque la clôture est demandée en dehors de la discussion générale, l'Assemblée est appelée à se prononcer sans débat. »

C'est ce que je vous demande, monsieur le président. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Patrick Ollier.** Présidez, monsieur le président !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** La demande est de droit.

**M. le président.** Monsieur Ollier, c'est certes au président à décider...

**M. Patrick Ollier.** Bien sûr ! Nous vous faisons confiance, monsieur le président !

**M. le président.** ... mais ce n'est pas à lui de solliciter la clôture de la discussion, c'est à un membre de l'Assemblée.

**M. Patrick Ollier.** C'est vrai !

**M. le président.** Permettez-moi, monsieur Ollier, de vous rappeler que je connais le règlement.

**M. Didier Chouat.** Très bien !

**M. le président.** Il y a, naturellement, un vote, mais pas de débat.

Conformément à l'article 57, alinéa 3, du règlement, je vais donc appeler l'Assemblée à se prononcer sans débat sur la clôture de la discussion de l'article 2.

Je consulte l'Assemblée.

**M. François d'Aubert.** Rappel au règlement !

**M. le président.** Après ! J'ai annoncé la consultation, monsieur d'Aubert.

**M. Thierry Mariani.** Scrutin public ! (*Sourires.*)

**M. François d'Aubert.** C'est une manie chez vous, monsieur le président, de refuser la parole à ceux qui la demandent pour un rappel au règlement !

**M. le président.** Monsieur d'Aubert, on n'interrompt pas un vote !

**M. François d'Aubert.** J'avais demandé la parole avant ! (*La clôture de la discussion est décidée.*) (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

#### Rappels au règlement

**M. le président.** Maintenant, monsieur d'Aubert, je vous donne la parole pour un rappel au règlement.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, j'avais demandé la parole avant, mais vous ne m'avez pas regardé !

**M. Thierry Mariani et M. Bernard Accoyer.** C'est vrai.

**M. le président.** Pardon, messieurs, je regarde, je fais ce que j'ai à faire en fonction du règlement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais je n'admets pas que quelqu'un sur quelque banc que ce soit me dise, par exemple, que c'est au président de solliciter la clôture ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Très bien !

**M. Thierry Mariani.** C'est une honte !

**M. le président.** Monsieur d'Aubert, poursuivez.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, l'article 57 permet la clôture d'une discussion : « Lorsque au moins deux orateurs d'avis contraire sont intervenus. » Or j'ai écouté Mme Dumont.

**Mme Laurence Dumont.** Vous m'avez entendue, pas écoutée !

**M. François d'Aubert.** Elle s'est exprimée pour l'article et pour le maintien du certificat d'hébergement.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Vous n'avez rien compris !

**M. François d'Aubert.** Je suis moi-même intervenu en faveur des certificats d'hébergement.

**Mme Laurence Dumont.** Vous ne m'avez pas bien écoutée !

**M. François d'Aubert.** Ce n'est pas de ma faute, madame Dumont, si on ne comprend rien à ce que vous racontez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Goujat !

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est scandaleux !

**M. Gérard Bapt.** Insultant !

**M. Pierre Carassus.** Vous pratiquez l'amalgame, monsieur d'Aubert ! C'est lamentable ! Vous n'avez pas honte ?

**M. le président.** Mes chers collègues, M. d'Aubert a seul la parole.

**M. François d'Aubert.** Et je n'ai pas fini.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Vous êtes des machos ! Vous n'êtes même pas capables d'avoir des femmes dans vos rangs !

**M. le président.** Madame, M. d'Aubert a seul la parole et je vous demanderai de bien vouloir l'écouter. Vous souhaitez que les débats avancent et vous êtes en train de les prolonger !

**M. François d'Aubert.** Je me permets de porter une appréciation, puisqu'il faut bien le faire, et c'est ce que fait l'Assemblée, sur le contenu des interventions des trois orateurs.

En ce qui me concerne, je pense avoir clairement indiqué que j'étais favorable au maintien des certificats d'hébergement. M. Rudy Salles l'a également clairement marqué. Reste éventuellement un doute sur ce qu'a pu dire Mme Dumont...

**M. Bernard Accoyer.** Eh oui !

**M. François d'Aubert.** ... car ce n'était pas très clair. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Elle a commencé par dire qu'elle était pour et ensuite que, peut-être, on ne savait pas trop... On ne peut pas considérer l'intervention de Mme Dumont, pour le moins floue, impressionniste et approximative, comme une expression contre les certificats d'hébergement.

**M. Gérard Bapt.** Il s'en prend à une femme !

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, puis-je vous suggérer que l'on puisse au moins entendre un vrai orateur contre les certificats d'hébergement... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Jean-Claude Beauchaud.** C'est incroyable !

**M. Bernard Accoyer.** M. Mamère, par exemple !

**M. François d'Aubert.** ... d'autant que le texte du Gouvernement maintient le principe de ces certificats. Nous sommes en train de faire de la politique fiction en tenant pour acquis que l'amendement de la commission sera voté et qu'il aboutira à la suppression des certificats d'hébergement.

Nous discutons d'un texte qui maintient les certificats d'hébergement, même si des modifications sont introduites. Les trois orateurs qui sont intervenus sur l'article 2 se sont exprimés en faveur des certificats d'hébergement. La lettre de l'article 57 du règlement n'est donc pas respectée.

**M. Bernard Accoyer.** C'est vrai !

**M. le président.** Ce n'est pas l'avis de la présidence et il y a eu un vote.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Je demande la parole, monsieur le président, pour un autre rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Warsmann, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Depuis le début du débat, on observe une multitude de tentatives pour utiliser toutes les astuces du règlement... (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Oh ça, oui !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous demande d'écouter.

**M. Jean-Luc Warsmann.** ... afin d'empêcher les députés d'exercer un droit qui leur est reconnu par la Constitution et par le Conseil constitutionnel, celui d'amender et de sous-amender. M. le ministre, notamment, utilise systématiquement la réserve sur les amendements et les sous-amendements de l'opposition.

**M. Richard Cazenave.** Absolument !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Il s'agit d'une utilisation partisane de la réserve !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Il y a 1 700 amendements d'obstruction !

**M. Richard Cazenave.** C'est la réserve ethnique !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Ensuite, en invoquant l'article 100 du règlement, M. le rapporteur comme M. le ministre écartent systématiquement les amendements et les sous-amendements qui n'ont pas été examinés par la commission des lois.

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Ce sont de faux amendements.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Ces deux moyens convergents tendent à supprimer et à vider de son sens le droit des députés à amender et à sous-amender.

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Deux mille amendements en tout...

**M. Jean-Luc Warsmann.** Au début du débat, M. le ministre nous a dit : « Nous prendrons le temps nécessaire et je laisserai à l'Assemblée le temps de débattre. »

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Ça fait deux semaines qu'on débat !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Dans ces conditions, et nous sommes à un moment où chacun peut faire preuve de sa bonne foi, je demande, monsieur le président, une suspension de séance d'une heure.

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Si ce n'est pas de l'obstruction, ça !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Durant cette suspension, la commission des lois pourra se réunir afin d'examiner l'ensemble des amendements et sous-amendements qui ne lui ont pas encore été soumis.

Si cette demande est rejetée, cela signifiera une nouvelle fois et très clairement à la face de l'opinion que l'on refuse aux parlementaires d'exercer leur droit constitutionnel d'amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Mon cher collègue, je vais faire droit à votre demande, mais je tiens à vous rappeler, pour que les choses soient claires, que ce n'est pas à un parlementaire de demander la réunion de la commission.

Tel est notre règlement et je tiens à ce que nos débats se déroulent de façon tout à fait normale.

**M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis.** Il ne connaît pas le règlement !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je répondrai d'abord à M. Warsmann, avec qui j'ai toujours souhaité avoir un dialogue courtois, que la réserve a concerné aussi bien des amendements de l'opposition que de la majorité. Si j'ai été conduit à utiliser cette ressource que m'offre le règlement, c'est uniquement afin de structurer le débat et d'amener l'Assemblée nationale à se prononcer sur des sujets de nature à retenir l'attention de l'opinion publique.

**M. Patrick Ollier.** En fonction de vos choix !

**M. Richard Cazenave.** En ne retenant que les amendements du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** C'est animé par le souci de faire en sorte que l'Assemblée nationale donne un spectacle digne d'elle que j'utilise les moyens que me donne le règlement (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) et je le fais, croyez-moi, sans aucune volonté d'empêcher le débat...

**M. Richard Cazenave.** C'est de l'hypocrisie !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... mais, au contraire, pour le structurer, car j'aimerais que le ton employé entre nous reste courtois.

**M. Richard Cazenave.** Ce n'est pas avec de telles méthodes que vous y parviendrez !

**M. le ministre de l'intérieur.** J'observe que le ton reste courtois avec M. Warsmann. Ce n'est pas vraiment le cas en ce qui concerne M. d'Aubert.

Quelquefois, voyez-vous, il m'arrive de me demander pourquoi il y a une gauche et une droite. Dès que j'entends M. d'Aubert, je comprends tout de suite pourquoi il y a une gauche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Rudy Salles.** Ça nous honore, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** La gauche se reconnaît immédiatement dès que M. d'Aubert s'exprime. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Richard Cazenave.** Nous n'avons de compte à rendre qu'aux électeurs !

**M. Patrick Ollier.** J'observe qu'il n'est pas besoin de se demander pourquoi il y a une droite !

**M. le président.** La parole est à Mme la présidente de la commission.

**Mme Catherine Tasca, présidente de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Monsieur le président, je réponds tout d'abord à M. Warsmann que la commission des lois n'a nullement rechigné au travail ces dernières semaines. Simplement, comme je le disais hier, il faut distinguer, d'une part, l'examen du texte, le débat réel, les éventuelles contrepropositions de l'opposition, d'autre part, les propositions qui sont dérisoires, et dont fait partie l'amoncèlement de certains amendements et sous-amendements. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de réunir la commission des lois pour les examiner.

**M. Richard Cazenave.** Ce n'est pas à vous d'en juger !

**Mme Catherine Tasca, présidente de la commission.** En fait, j'avais demandé la parole pour réagir aux propos de M. Aubert, que j'ai trouvés particulièrement choquants.

Il est extrêmement choquant en effet que, dès qu'une députée monte à la tribune, le brouhaha s'installe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Rudy Salles.** Ce n'est pas vrai !

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il y a des misogynes au sein de l'opposition !

**Mme Catherine Tasca, présidente de la commission.** Ça devient une habitude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Rudy Salles.** Vous n'êtes pas présidente de séance, vous n'avez pas à faire la police dans l'hémicycle !

**M. le président.** Monsieur Salles, je vous en prie !

**Mme Catherine Tasca, présidente de la commission.** Vous voulez bien me laisser parler, monsieur Salles ?

Je dois néanmoins reconnaître que ce n'est pas le comportement de la majorité des députés de l'opposition, fort heureusement !

**M. Rudy Salles.** Ah !

**Mme Catherine Tasca, présidente de la commission.** Toutefois, certains d'entre eux s'en font une spécialité. Ceux qui ont vu Mme Guigou au banc des ministres en savent quelque chose. Ceux qui sont là les mardis et mercredis après-midi en savent aussi quelque chose !

**M. Rudy Salles.** Cessez ces insultes !

**Mme Catherine Tasca, présidente de la commission.** Je trouve, monsieur d'Aubert, que c'est lamentable de se comporter de cette manière.

**M. Thierry Marani.** Arrêtez de donner des leçons !

**Mme Catherine Tasca, présidente de la commission.** Vous avez demandé un vrai orateur. Eh bien, vous avez eu une vraie oratrice !

**M. Jean Charroppin.** Oh non !

**Mme Catherine Tasca, présidente de la commission.** Si certains ne supportent pas la présence des femmes dans cet hémicycle, ils devront s'y faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Richard Cazenave.** Lamentable !

**M. Thierry Mariani.** Pitoyable !

**M. le président.** Un peu de calme, monsieur Mariani ! La parole est à M. Jean-Louis Debré.

**M. Rudy Salles.** Les propos de Mme Tasca sont incroyables !

**M. le président.** Monsieur Salles, calmez-vous et laissez parler M. Debré.

Je signale à l'Assemblée qu'une suspension de séance a été demandée et que j'y ferai droit juste après l'intervention de M. Debré.

Vous avez la parole, monsieur Debré.

**M. Jean-Louis Debré.** Je tiens à répondre à M. le ministre de l'intérieur.

La dignité d'un débat, monsieur le ministre, tient aussi à la capacité de la majorité d'entendre et de discuter les amendements de l'opposition. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Carassus.** C'est vrai !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** On ne fait que ça !

**M. Jean-Louis Debré.** Or, monsieur le ministre, monsieur le président de la commission des lois (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*)...

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** C'est une présidente ! Lapsus révélateur !

**M. Jean-Louis Debré.** Madame la présidente de la commission, voulais-je dire.

**M. Gérard Bapt.** Souvenez-vous comment ils ont "sorti" les "Juppettes !"

**M. Jean-Louis Debré.** Je me suis toujours exprimé sans énervement et sans passion, je vous demande de me laisser parler.

A force d'adopter une attitude systématique consistant à écarter les sous-amendements de l'opposition parce que vous les jugez indignes, vous lui déniez le droit de sous-amender. Vous enlevez à ce débat toute dignité.

En fait, vous donnez l'image d'un gouvernement qui a peur (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Le Gouvernement n'a pas peur !

**M. Jean-Louis Debré.** ... peur de discuter les sous-amendements, peur de la majorité, peur d'être confronté à la réalité que nous exprimons. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

**M. Joseph Parrenin.** Triste opposition !

**M. Jean-Louis Debré.** Monsieur le ministre, si vous voulez vraiment donner à ce débat un peu de tenue, acceptez de ne pas systématiquement...

**M. Bernard Birsinger.** Vous, vous demandez systématiquement des suspensions !

**M. Jean-Louis Debré.** ... écarter d'un revers de main les sous-amendements de l'opposition et acceptez que la commission des lois se réunisse.

**M. le ministre de l'intérieur.** Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. Jean-Louis Debré.** Si la commission se réunit, nous pourrions faire valoir nos arguments et une certaine conception du Parlement. Le Parlement, ce n'est pas uniquement une chambre d'enregistrement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le ministre de l'intérieur.** Une seule question, monsieur Debré : n'avons-nous pas accepté le sous-amendement que l'opposition a déposé sur les anciens combattants ayant servi dans des unités de l'armée française ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Richard Cazenave.** Ça suffit !

**M. le président.** Mes chers collègues, n'entamez pas un dialogue.

Je vais suspendre la séance. Elle reprendra vers dix heures trente.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix heures cinq, est reprise à dix heures quarante-cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Jean-Louis Debré.

**M. Jean-Louis Debré.** Le comportement du Gouvernement et de la commission – je songe en particulier aux demandes de réserve qui sont intervenues dans les conditions que nous avons dénoncées ce matin – est annonciateur, monsieur le ministre, de certaines controverses juridiques que je crois de mon devoir d'essayer de prévenir.

Monsieur le président, je rappelle que le droit d'amendement, qui implique le droit d'expression et le droit de vote, dont des droits fondamentaux des parlementaires. Y toucher, c'est porter atteinte au Parlement, tout le monde ici en conviendra.

C'est bien pour cette raison, monsieur le ministre, que, depuis plus de dix ans, le Conseil constitutionnel s'estime gardien des conditions d'exercice du droit d'amendement.

Certes, l'article 44 de la Constitution donne au Gouvernement la possibilité de s'opposer, après l'ouverture du débat, à tout amendement qui n'a pas été antérieurement soumis à la commission.

Mais il a été de tradition constante – je dis bien constante – d'interpréter cet article dans un sens favorable à la liberté parlementaire. Cela signifie que la faculté a été ouverte de demander la tenue de réunions de la commission alors même que la discussion en séance était entamée, pour qu'il soit procédé à l'examen de tels amendements.

Il n'a été dérogé à cette règle que lorsque le Gouvernement s'engageait à ne pas avoir recours à certain droit constitutionnel. Ce fut le cas en particulier le 12 juin 1986, lors d'un débat sur le régime juridique de la presse. Je vous indique, à toutes fins utiles, le nom du collègue qui demanda cette solution : c'était, si ma mémoire est bonne, M. Roland Dumas, et je ne doute pas qu'il saura se souvenir de ce moment et de la règle qu'il a alors fixée.

Je vous indique de surcroît que l'article 44, alinéa 2, de la Constitution, ne saurait raisonnablement s'appliquer aux sous-amendements. Sinon, la plupart des sous-amendements découlant du débat lui-même, cela reviendrait à supprimer le droit de sous-amender, qui est un droit du Parlement, comme nous l'avons déjà signalé – comme mon collègue Warsmann l'a encore rappelé ce matin.

**M. Pierre Carassus.** Ne parlez pas de la Constitution mais d'un article du règlement !

**M. le président.** Monsieur Debré, ne répondez pas aux interruptions.

**M. Jean-Louis Debré.** Monsieur le ministre, j'ose espérer que l'édition du règlement que vos collaborateurs sont en train de vous montrer est bien la dernière ! Si c'est bien le cas, il ne vous aura pas échappé que le troisième alinéa de l'article 100 du règlement a été modifié, à notre initiative, en 1994, pour protéger le droit du Parlement. Il est spécifié que, désormais, le Gouvernement doit demander l'application éventuelle de l'article 44, alinéa 2, de la Constitution, amendement par amendement, au fur et à mesure que ceux-ci sont appelés en séance, ce qui signifie que ceux qui ont déjà été appelés ne sont plus concernés même s'ils n'ont pas été au vote.

Par ailleurs, il est hors de question, je vous le dis sans passion mais avec détermination, de nous servir un « forfait » ; nous ne l'accepterons pas. Or telle semble pourtant être votre intention.

Pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, je vais me résumer.

Nous demandons à nouveau, dans un souci de clarté du débat, une réunion de la commission des lois, afin que celle-ci examine les amendements dont elle ne s'était pas saisie. Nous appelons par ailleurs le Gouvernement au strict respect de la Constitution et du règlement. Bref, nous vous demandons, monsieur le ministre, de respecter le droit de l'Assemblée.

Et, naturellement, nous nous réservons le droit de demander la sanction de tout manquement à ces règles fondamentales de notre démocratie, conformément à la jurisprudence constante du Conseil constitutionnel, laquelle garantit scrupuleusement les droits du Parlement.

Par conséquent, monsieur le président, je voudrais réunir mon groupe tant qu'il n'y aura pas eu de réunion de la commission des lois et tant que la Conférence des présidents ne se sera pas réunie pour que nous puissions évoquer ces problèmes.

Je vous demande donc une suspension de séance à cet effet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. René Dosière.** C'est la suspension permanente ! Pour aller plus vite sans doute !

**M. Maurice Adevah-Poeuf.** C'est de la pitrerie juridique !

**M. le président.** Monsieur Debré, vous avez en fait formulé deux demandes.

D'abord, vous demandez que la commission des lois se réunisse. Le règlement vous y autorise dans la mesure où la procédure retenue par le Gouvernement fait échapper à la discussion un certain nombre de sous-amendements qui n'ont pas été étudiés par la commission. Mme le président de la commission des lois vous répondra sur ce point.

Vous demandez par ailleurs une réunion de la Conférence des présidents. Seul le président de l'Assemblée nationale peut prendre cette décision. Mais, après que Mme le président de la commission des lois vous aura répondu, j'irai voir le président de l'Assemblée et je me ferai votre interprète.

**M. Jean-Louis Debré.** Je peux solliciter une telle réunion par votre intermédiaire, monsieur le président.

**M. le président.** C'est une interprétation assez large mais, pour que notre débat retrouve une certaine sérénité, je vous répète que j'irai voir le président Fabius, et nous verrons s'il y a lieu de réunir la conférence des présidents.

Je tenais à apporter ces précisions qui résultent du règlement, et notamment de son article 48.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Mesdames, messieurs les députés, il est bientôt onze heures. J'ai demandé à neuf heures trente que nous entamions le débat sur l'article 2. Celui-ci n'a pu s'engager, du fait des obstructions successives qui se multiplient.

J'ai procédé à un décompte. Nous débattons depuis trente-deux heures trente, si l'on inclut la discussion générale. La discussion article par article a occupé dix-huit heures pendant lesquelles vous avez demandé dix-neuf suspensions de séance et là, vous demandez la vingtième. Les suspensions représentent au total cinq heures et les rappels au règlement une heure trente-cinq.

La réserve que j'ai demandée concerne six sous-amendements, nos 1913 à 1918, de M. Accoyer, qui n'avaient pas été examinés en commission.

**M. François d'Aubert et M. Thierry Mariani.** Et les amendements avant l'article 1<sup>er</sup> ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Le reste concerne une autre ressource du règlement, qui en comporte de nombreuses : c'est la réserve de la discussion.

Je me suis donc plié très exactement au règlement. J'ai la volonté que le débat à l'Assemblée nationale soit mené dans la dignité, de manière que nos concitoyens comprennent ce dont nous parlons.

Je regrette la nouvelle obstruction à laquelle M. Debré veut procéder. Il nous a dit hier qu'il avait passé 110 heures à son banc lors de la discussion du projet de loi auquel on a donné son nom.

**M. Jean-Louis Debré.** C'est la loi de la République !

**M. le ministre de l'intérieur.** C'est effectivement la loi ! Mais, pour me résumer, votre façon de raisonner me paraît pour le moins surprenante. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Louis Debré.** Je n'avais pas demandé une déclaration d'urgence pour mon texte !

**M. le ministre de l'intérieur.** J'ajoute que l'Assemblée nationale et le Sénat ont débattu de votre texte.

**M. Patrick Ollier.** Mais vous, pourquoi avoir demandé l'urgence ?

**M. le ministre de l'intérieur.** La déclaration d'urgence permettra à l'Assemblée nationale de débattre deux fois ! Il y aura donc une deuxième lecture. Vous ne connaissez pas le règlement ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Michel Ferrand.** C'est faux !

**M. Bernard Accoyer.** Nous n'avons jamais de réponse !

**M. le président.** Vous l'avez déjà fait remarquer, monsieur Accoyer, et cela figurent au *Journal officiel* !

**M. Bernard Accoyer.** J'espère bien !

**M. le président.** Avant d'aller rencontrer le président Fabius, je donne la parole à Mme le président de la commission des lois.

**Mme Catherine Tasca, présidente de la commission.** Monsieur Debré, votre demande réitérée d'une réunion de la commission des lois n'a aucun fondement.

Je vous rappelle que la commission a largement accompli sa tâche dans le déroulement de la procédure parlementaire. Nous avons tenu deux réunions au titre de l'article 88 et une à nouveau au titre de l'article 91. Il n'y a donc absolument pas lieu de faire examiner ce texte en commission.

Je rappelle également que l'Assemblée a rejeté la motion de renvoi en commission. Vous avez donc déjà la réponse à la question que vous avez posée.

Si un certain nombre d'amendements n'ont pas été examinés par la commission, comme l'opposition l'aurait souhaité, c'est précisément parce que vous avez vous-mêmes alimenté la machine – vous l'avez même contrainte à la surchauffe, vous le savez très bien – en multipliant les amendements de dernière minute, que vous avez déposés à seule fin d'encombrer le débat.

Il n'est donc pas sérieux de nous demander maintenant de faire machine arrière et de réunir à nouveau la commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe*

*socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. Henri Cuq.** Le débat l'exige !

**M. Thierry Mariani.** C'est le droit du Parlement de le demander !

**M. Jean-Michel Ferrand.** Supprimez donc le Parlement et rassemblez-vous rue de Solferino !

**M. le président.** Mes chers collègues !

Je fais droit à la demande de l'opposition énoncée par M. Debré, qui a suggéré que la Conférence des présidents se réunisse, ce qu'il ne peut pas faire aux termes de l'article 48 du règlement. Je vais donc de ce pas aviser le président de l'Assemblée nationale, seul habilité à convoquer ladite Conférence.

Je suspends la séance le temps de m'entretenir avec M. Fabius et je vous dirai ensuite ce qu'il en est.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à onze heures, est reprise à onze heures vingt.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Comme me l'a demandé l'un de nos collègues, j'ai rencontré M. le président de l'Assemblée nationale qui considère qu'il serait inutile de réunir la conférence des présidents – je n'irai pas jusqu'à dire compte tenu de la lourdeur d'une telle démarche. Cependant, M. le président accepte, il souhaite même recevoir les présidents de groupe présents.

Je vais donc demander à M. François Bayrou, à M. Jean-Louis Debré et à M. Jean-Marc Ayrault de bien vouloir venir avec moi jusqu'au bureau de la présidence. Nous allons donc suspendre à nouveau nos travaux pendant un quart d'heure. *(Murmures sur divers bancs.)*

Mes chers collègues, si vous manifestez chaque fois que le président s'exprime dans l'intérêt du Parlement tout entier, en tout cas dans celui de l'Assemblée nationale, alors, là...

**M. Jean Charroppin.** Mais on n'a rien dit !

**M. le président.** Si, le président entend ! Il est peut-être mieux placé que d'autres pour cela, et j'ai entendu des réflexions ! Je voudrais, moi aussi, un peu de sérénité, et j'aimerais que l'on comprenne que je cherche à trouver les meilleures solutions possibles.

Je vais donc suspendre...

**M. Georges Sarre.** Monsieur le président...

**M. le président.** Non monsieur Sarre !

**M. Georges Sarre.** Comment, non ?

**M. le président.** Parce que vous allez me laisser d'abord terminer !

**M. Georges Sarre.** Quand même !...

**M. le président.** Oui, quand même ! Merci !...

Je demande aux présidents de groupe de bien vouloir me suivre et je vais suspendre la séance pour un quart d'heure afin d'aller voir le président Fabius.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à onze heures vingt-cinq, est reprise à douze heures.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

**M. le président.** A la suite de la conversation que nous venons d'avoir avec le président de l'Assemblée nationale, la parole est à M. François Bayrou, pour un rappel au règlement.

**M. François Bayrou.** Monsieur le président, vous avez bien voulu provoquer une réunion des présidents de groupe avec le président de l'Assemblée nationale.

Il faut essayer de cerner le problème posé sur le plan parlementaire, ainsi que les inquiétudes de l'opposition. Le scénario parlementaire dans lequel nous sommes n'est pas inédit. De nombreux exemples peuvent en être trouvés dans le passé et nous sommes quelques-uns à en avoir vécu personnellement sur les bancs du Gouvernement – le président du groupe RPR et moi-même – à d'autres époques. Ils avaient absolument le profil de celui que nous vivons, quand ils n'étaient pas plus durs encore.

Il est naturel qu'une opposition souhaite que l'examen d'un texte aille au fond et que l'Assemblée prenne le temps d'en débattre. Il est normal que l'opposition veuille s'appuyer sur une opinion publique dont nous croyons qu'elle porte un jugement négatif sur le texte proposé par le Gouvernement et fasse en sorte que le débat permette d'éclairer certains aspects du sujet et de mener une discussion de fond, même si nous sommes en désaccord sur ce fond.

Il n'est rien de plus classique que de voir majorité et opposition porter une appréciation différente sur les dispositions principales et même secondaires d'un texte présenté par le Gouvernement. Le débat doit permettre de les exposer.

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Encore faut-il qu'il y ait débat !

**M. François Bayrou.** Par ailleurs, il est compréhensible que la majorité et le Gouvernement souhaitent que la discussion avance.

Nous sommes, je le répète, dans un scénario parlementaire classique.

En revanche, s'est ajoutée à ce scénario parlementaire classique une inquiétude d'ordre institutionnel. Ce n'est pas non plus la première fois.

**M. Jean-Louis Debré.** Tout à fait !

**M. François Bayrou.** Elle porte sur le droit d'amendement du Parlement.

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Cela servira de jurisprudence !

**M. François Bayrou.** Je voudrais que nos collègues de la majorité réfléchissent avec nous sur ce que signifie pour le Parlement l'articulation des dispositions concernant la réserve et de celles relatives au vote bloqué.

**M. Bernard Accoyer.** Tout à fait !

**M. François Bayrou.** D'abord, cette articulation porte atteinte au droit d'amendement, mais elle a une autre conséquence.

Monsieur le président, depuis qu'ont été modifiées les dispositions du règlement – et vous en avez été le rédacteur principal – afin d'interdire le dépôt d'amendements en séance, les membres de l'Assemblée ne peuvent plus présenter, durant les débats, que des sous-amendements, ce qui, chacun en conviendra, leur donne une portée plus lourde qu'auparavant. Or l'articulation de la réserve et du vote bloqué empêche en fait les membres de l'Assemblée de sous-amender un texte du Gouvernement.

**M. Jean-Louis Debré.** C'est exact !

**M. François Bayrou.** Cela devrait inquiéter tous ceux qui, sur quelque banc qu'ils siègent, sont soucieux de la défense des droits du Parlement. J'ajoute, monsieur le ministre, pour vous éviter d'avoir à élargir le sourire ironique que vous avez en ce moment, qu'il faudrait au moins lever les inquiétudes qui pèsent sur les droits du Parlement.

**M. Jean-Louis Debré.** D'autant qu'il n'y aura qu'un seul débat !

**M. François Bayrou.** Nous sommes également républicains sur nos bancs ; je n'ai aucun doute à cet égard.

Après le début de conversation qui nous a réunis dans le bureau du Président de l'Assemblée nationale, il convient que les groupes de l'opposition se réunissent avant que nous puissions, peut-être, monsieur le ministre, nous rencontrer dans les couloirs, pour voir dans quelle mesure le Gouvernement a l'intention de se servir des armes que la Constitution et le règlement lui donnent, car nous avons le sentiment que la combinaison de certaines d'entre elles porterait directement atteinte aux droits du Parlement ce qui, à notre avis, ne manquerait pas d'être sanctionné par le juge constitutionnel.

Telle est, monsieur le président, la raison pour laquelle je vous demande une suspension de séance pour la réunion de nos groupes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** M. François Bayrou a très bien rendu compte de la discussion que les présidents de groupe ou leurs représentants ont eu avec le président de l'Assemblée nationale. Un problème institutionnel a effectivement été posé. Je l'avais d'ailleurs déjà soulevé à l'époque de la modification de notre règlement.

Cela étant, j'ouvre une parenthèse pour rappeler que le droit d'amendement n'est pas totalement interdit en séance dans la mesure où il peut être ouvert par le Gouvernement ou par le président de la commission. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Bernard Accoyer.** Mais ils s'en garderont bien !

**M. Patrick Ollier.** C'est à sens unique.

**M. le président.** Il s'agit d'un débat de juristes, et je referme la parenthèse.

**M. François Bayrou.** Monsieur le président, me permettez-vous de vous répondre ?

**M. le président.** Je vous en pris, monsieur Bayrou.

**M. François Bayrou.** Monsieur le président, un homme aussi pénétré de la réflexion sur la démocratie parlementaire que vous l'êtes ne peut pas tenir de tels propos. En effet, il n'est pas concevable que le droit d'amendement du Parlement soit subordonné au bon vouloir du ministre ou du président de la commission !

**M. Jean-Louis Debré.** Absolument !

**M. François Bayrou.** En ce cas ne serait défendu que le droit d'amendement de la majorité et écarté celui de l'opposition, ce qui serait, vous l'avouerez, une nuance de taille au regard de l'idéal de démocratie parlementaire qui est le nôtre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Monsieur Bayrou, je ne veux pas engager une discussion de caractère juridique, mais je ne suis pas d'accord avec vous dans la mesure où il s'agit actuellement du dépôt des sous-amendements. Il faut que ce droit demeure entier pour l'opposition.

Dans certains cas de figure, où aucune question d'opportunité politique n'était posée, la présentation d'un amendement par le Gouvernement a facilité le dépôt de sous-amendements tant par la majorité que par l'opposition. J'ai pu le constater moi-même lorsque je présidais la commission des lois. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous avez souscrit à cette modification du règlement en 1995. Vous étiez tout à fait d'accord avec moi et ce cas de figure s'est souvent produit.

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Rapporteur de ce texte, je puis affirmer, je l'ai d'ailleurs souligné dans mon rapport et plusieurs intervenants l'ont dit à maintes reprises, que ce texte a été étudié dans des conditions d'objectivité totale. Les débats en commission ont été incontestablement sérieux.

**M. Bernard Accoyer.** Vous n'étiez pas présent en commission !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Le sérieux a encore présidé à la discussion générale, mais aujourd'hui se pose un problème institutionnel. Je voudrais faire quelques remarques de bon sens.

Un règlement – en la matière, monsieur le président, vous êtes un spécialiste éclairé – celui de notre assemblée, comme celui de toute assemblée démocratique, est fait tant pour éviter les excès de la majorité que pour protéger la minorité. Il est donc normal que certaines dispositions de notre règlement permettent à la minorité de s'exprimer et d'exister.

Inversement, il est tout aussi normal de donner au ministre le pouvoir de refuser l'examen en séance de sous-amendements qui n'ont pas été examinés en commission afin d'éviter que ce soit la minorité qui, finalement, opprime la majorité. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Olivier de Chazeaux.** Vous n'étiez pas en commission !

**M. Bernard Accoyer.** M. le rapporteur sort de son rôle !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Rappel au règlement !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Lorsque les sous-amendements déposés – cela figurera au *Journal officiel* – se bornent à égrener des dates (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*)...

**M. François Bayrou.** Mais vous l'avez fait cent fois !

**M. Patrick Ollier.** Vous auriez dû être en commission, monsieur Gouzes !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Monsieur Bayrou, une turpitude n'efface pas l'autre ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Que pensera l'opinion publique lorsqu'elle saura que les fameux sous-amendements en cause consistent à égrener des dates puisqu'ils visent : le premier, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ; le deuxième, le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; le troisième,

le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*); ...

**M. Charles Cova.** L'ancienne minorité a fait pareil, et même pire !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** ... le quatrième, le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et ainsi de suite jusqu'à l'an 2000 !

Mes chers collègues, cela n'est pas sérieux et il est bon que le règlement permette d'écarter ce qui risquerait d'être le déshonneur du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Laurent Cathala.** C'est une caricature de débat.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je ne prends la parole que pour répondre à M. Bayrou qui m'a interpellé.

Je lui indique d'abord que je lui répondrai avec une franchise égale à la sienne (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste*), ce qui me sera très difficile. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Luc Warsmann.** Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Vous êtes libres d'interpréter mon propos et je pense que chacun aura compris ce que je veux dire. (« Non ! Non ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Olivier de Chazeaux.** Vous êtes un adepte de la langue de bois !

**M. le ministre de l'intérieur.** C'est pourtant très simple.

**M. Patrick Ollier.** Alors, il s'agit d'une attaque personnelle.

**M. le ministre de l'intérieur.** L'opposition a déposé plus de 1 700 amendements et, depuis le début de la discussion, 300 sous-amendements qui, par définition, n'ont pas été examinés par la commission.

**M. Laurent Dominati.** Nous avons été obligés de le faire !

**M. le ministre de l'intérieur.** Selon vous, monsieur le président Bayrou, il s'agirait de sous-amendements dont le contenu est lourd. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Afin que chacun puisse le constater, je vais citer le contenu des sous-amendements déposés sur l'amendement de la commission des lois qui prévoit la suppression du certificat d'hébergement pour ajouter une date d'entrée en vigueur.

Sous-amendement n° 2047 : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Sous-amendement n° 2048 : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Sous-amendement n° 2049 : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. (« Et alors ? » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Sous-amendement n° 2050 : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. (« Et alors ? » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Et ainsi de suite jusqu'au sous-amendement n° 2057 : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Ce n'est pas sérieux ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le ministre de l'intérieur.** Cela fait donc onze sous-amendements dont, comme chacun peut le constater, le contenu est lourd. Oui, pour être lourd, il est lourd ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Olivier de Chazeaux.** Onze sur 300 ! Lisez les 300 !

**M. le ministre de l'intérieur.** J'ai donc effectivement utilisé une disposition du règlement qui me permet de m'opposer à la discussion d'amendements ou de sous-amendements qui n'ont pas été examinés par la commission. Je l'ai fait pour cinq sous-amendements de M. Accoyer.

**M. Bernard Accoyer.** Qui étaient pertinents !

**M. le ministre de l'intérieur.** J'ai d'ailleurs indiqué hier soir, de la manière la plus claire, que le Gouvernement se réservait le droit d'utiliser les moyens que lui donne le règlement, en application, d'ailleurs, de certains articles de la Constitution que je n'ai pas rédigée. Ce n'est pas moi qui ai fait la Constitution...

**M. Jean-Luc Warsmann.** Heureusement !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... mais elle existe et elle comporte en particulier un article 44 au deuxième alinéa duquel renvoie l'article 100 du règlement. En revanche, je n'ai pas utilisé le vote bloqué.

M. Bayrou semble s'inquiéter de l'utilisation que je pourrais faire de telle ou telle disposition, de l'articulation des moyens que me donne le règlement, et il a brandi la menace d'une intervention du Conseil constitutionnel. Or, je vous le demande, mesdames, messieurs les députés, sommes-nous maîtres, oui ou non, de nos débats ? Pouvons-nous débattre, conformément au règlement de l'Assemblée nationale ? Pouvons-nous débattre en nous appuyant sur la Constitution ? Ou bien sommes-nous ici pour une obstruction permanente ?

J'ai demandé que l'on engage le débat sur l'article 2 à neuf heures trente. Or il est midi dix et nous ne l'avons pas commencé car, depuis trois heures et dix minutes, vous faites une obstruction systématique. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Vous multipliez les suspensions de séance. Vous avez demandé la réunion de la conférence des présidents.

**M. François Bayrou.** Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Laissez-moi continuer, je vous prie, monsieur Bayrou. Je vous ai écouté sans vous interrompre. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, du calme.

**M. le ministre de l'intérieur.** Vous vous agitez, mais vous pouvez supporter de m'entendre et me laisser parler comme j'en ai le droit, puisque M. le président m'a donné la parole ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Monsieur le ministre...

**M. le ministre de l'intérieur.** Je ne fais que réclamer ce qui me revient, c'est-à-dire le droit de parole. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Patrick Ollier.** Et la nôtre ?

**M. le ministre de l'intérieur.** J'ai proposé hier, durant le débat, auquel vous ne participiez pas, monsieur Bayrou, puisque vous n'apparaissez que pour demander des suspensions de séance (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*), honnêtement et franchement – je dis bien franchement parce que telle est ma nature – de cerner les points essentiels du débat, d'examiner les amendements de la commission et ceux auxquels vous attachez une importance particulière parce qu'ils permettraient de cerner les enjeux de principe. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Laurent Dominati.** Mais vous ne le faites pas !

**M. Christian Jacob.** Et ce n'est pas à vous de définir les enjeux de principe !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je l'ai dit hier. Reportez-vous au compte rendu analytique et au *Journal officiel* ! Je ne fais que répéter ce que j'ai déjà dit : je suis ouvert au débat ; je souhaite que le débat ait lieu, mais je voudrais qu'il se déroule d'une manière digne et qu'il soit compréhensible par nos concitoyens, ce que ne permet pas la multiplication de vos obstructions. Je dis bien la multiplication et non l'articulation, parce que ce n'est pas une articulation que d'ajouter une obstruction à une autre. En effet, nous en sommes à plus de soixante rappels au règlement et à plus de vingt interruptions de séance.

Je vous ai donc proposé de sortir de ce marécage dans lequel vous vous complaissez pour des raisons sur lesquelles je ne veux pas épiloguer, parce qu'il y aurait trop à en dire (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*), mais je vous ai proposé de cerner les points essentiels du débat pour que nous puissions avancer de manière sereine, calme, digne et qui fasse honneur à l'Assemblée nationale. Pour le reste, il y a un règlement que j'essaie d'utiliser intelligemment ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Patrick Ollier.** C'est sûr ! C'est votre appréciation.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je n'ai pas utilisé toutes ses dispositions, loin de là. Pour autant, je ne vous assure pas que je ne les utiliserai pas si besoin est parce que j'en ai le droit.

**M. Olivier de Chazeaux.** Enfin la vérité !

**M. le ministre de l'intérieur.** Cela étant, je suis ouvert à une discussion calme et sereine permettant d'aller au fond des choses et de voir les points sur lesquels nous pouvons débattre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Comme président de séance, je souhaiterais que nous puissions tirer les conséquences de la réunion que nous avons eue il y a maintenant une demi-heure. Il faudrait d'abord que chacun se calme afin que puissent intervenir non seulement des réunions de groupe, mais aussi des rencontres informelles comme M. Bayrou l'a laissé entendre.

Monsieur Bayrou, maintenez-vous votre demande de suspension de séance ?

**M. François Bayrou.** Monsieur le président, vous m'accorderez que le mouvement de bonne volonté que les présidents des groupes de l'opposition ont manifesté par ma voix n'a pas été reçu par le ministre comme il aurait dû l'être. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gilbert Le Bris.** Prétentieux !

**M. François Bayrou.** Soit M. le ministre n'a rien compris à mes propos, sans doute par ma faute, car je me serais très mal exprimé, soit il faut mettre sur le compte de sa fatigue le fait qu'il n'écoute pas les orateurs de l'opposition quand ils s'expriment. Néanmoins, la moindre des choses de la part du Gouvernement serait d'avoir compris que mes propos constituaient une ouverture. Si elle n'intéresse ni le Gouvernement ni la majorité, monsieur le président, je devrais considérer qu'il lui a été opposé une fin de non-recevoir.

Cependant, comme je ne suis pas un homme facile à décourager et parce que des principes importants sont en jeu, je maintiens ma demande de suspension de séance qui devrait avoir lieu après l'intervention de Jean-Louis Debré.

**M. Laurent Cathala.** Ce n'est pas vous qui présidez !

**M. François Bayrou.** Certains enjeux dépassent le scénario parlementaire classique et j'aimerais que le ministre, s'il le juge intéressant, veuille bien sortir de la stratégie dans laquelle il est enfermé. Ce n'est pas en répétant « obstruction, obstruction » à tout moment qu'il va réhausser l'image du Parlement. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Beauchaud.** Vous n'y contribuez guère !

**M. François Bayrou.** Je trouve, monsieur le ministre, que comme stratégie, comme discours et comme responsabilité républicaine, c'est un peu court. Je vous le dis avec franchise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** M. Debré m'a demandé la parole, mais c'est encore à moi à la lui donner. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

**M. Laurent Cathala.** C'est bien ce qu'il me semblait !

**M. le président.** Mon cher collègue, au-delà même de la sérénité, un peu d'humour détendrait l'atmosphère !

**M. Jean-Luc Warsmann.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Debré.

**M. Jean-Louis Debré.** Monsieur le président, après la rencontre que nous avons eue avec le président de l'Assemblée nationale et après l'intervention de François Bayrou au nom de l'opposition, j'avais le sentiment que nous pourrions peut-être avancer dans ce débat de façon constructive. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Quelle hypocrisie !

**M. Jean-Louis Debré.** J'ai été très choqué par plusieurs faits. D'abord, par la réplique de M. Gouzes.

Monsieur Gouzes, quand je considère les travaux de la commission des lois, je constate, une première fois, que vous avez oublié de venir, une seconde fois, que vous êtes resté une demi-heure, avant de partir pour enregistrer une émission de télévision (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) ...

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** C'est mieux que vous, vous n'y avez jamais assisté !

**M. Christian Jacob.** Tout de même, vous êtes rapporteur !

**M. Jean-Louis Debré.** ... une troisième fois, vous avez examiné quatre cents amendements en une demi-heure !

Je ne voulais pas, monsieur Gouzes, rentrer dans ces détails car, après l'intervention de François Bayrou, je voulais repartir sur d'autres bases.

Ensuite, j'ai été choqué, monsieur le ministre, par votre perte de sang-froid.

**M. le président.** Revenez au débat !

**M. Jean-Louis Debré.** Nous vous reconnaissons tous les droits, monsieur le ministre de l'intérieur. Cependant, la combinaison de l'article 102 du règlement, que vous avez le droit d'utiliser, de l'article 95-5 du règlement, que vous avez aussi le droit d'utiliser, de l'article 57-1 du règlement, que vous avez également le droit d'utiliser, de l'article 44-3 de la Constitution, que vous avez encore le droit d'utiliser, donne le sentiment – ce n'est pas qu'un sentiment ! – que l'opposition ne peut pas s'exprimer.

Je termine en vous citant l'instruction que quelqu'un que vous connaissez adressait aux ministres : « Vous vous efforcerez donc de laisser au Parlement le temps de débattre. Vous devrez prévoir des délais d'examen par le Parlement sensiblement plus importants que ceux qui ont été observés au cours des années passés. » C'est signé Lionel Jospin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures vingt-cinq, est reprise à douze heures cinquante.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** Je suis saisi de six amendements identiques, n<sup>os</sup> 129, 410, 444, 738, 1044 et 1667.

L'amendement n<sup>o</sup> 129 est présenté par MM. Cuq, Ollier, Martin-Lalande et Delnatte ; l'amendement n<sup>o</sup> 410 est présenté par M. Warsmann et M. Dutreil ; l'amendement n<sup>o</sup> 444 est présenté par MM. Doligé, Estrosi, Masdeu-Arus et Hamel ; l'amendement n<sup>o</sup> 738 est présenté par M. de Charette ; l'amendement n<sup>o</sup> 1044 est présenté par M. Pascal Clément ; l'amendement n<sup>o</sup> 1667 est présenté par M. Luca.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Supprimer l'article 2. »

Monsieur Cazenave, je vous donne la parole pour défendre l'amendement n<sup>o</sup> 129. Vous disposez de cinq minutes, je vous demande de respecter votre temps de parole.

**M. Richard Cazenave.** Nous aurions voulu exprimer davantage dans la discussion générale – nous le ferons à l'occasion de cet amendement – notre attachement aux certificats d'hébergement qui sont à la fois un moyen d'accueillir les étrangers dans des conditions dignes et un moyen de contrôle.

Certes, les contrôles sont rares, mais c'est un élément de dissuasion contre l'utilisation de cette procédure à des fins d'immigration irrégulière. Si, au fil du temps, on a évolué vers un contrôle, c'est bien parce que le certificat d'hébergement était utilisé de façon dérivée pour entrer illégalement sur le territoire. Le supprimer purement et simplement est donc de nature à abaisser toutes les défenses, l'entrée dans notre pays devenant généralisée et incontrôlée.

M. Fabius lui-même a rappelé récemment que le certificat d'hébergement avait pour objectif d'assurer la dignité de l'accueil. S'il n'y en a plus, s'il n'est pas remplacé par une procédure identique ou voisine, la dignité de l'accueil ne sera plus assurée. Ou alors nous n'accueillerons plus du tout... J'aimerais entendre votre version des choses sur ce point, monsieur le ministre, puisque, en commission et lors de la discussion générale nous n'avons pas pu avoir de précisions sur les objectifs que vous poursuivez.

J'appelle votre attention également sur le fait que tous les pays qui nous entourent sont en train de renforcer les moyens de contrôle.

**M. Bernard Accoyer.** Nous, nous faisons le contraire !

**M. Richard Cazenave.** Est-ce bien raisonnable, au moment où la circulation des personnes s'accélère, où nos voisins font exactement l'inverse, d'abaisser sur ce point comme sur d'autres les moyens de défense, de lutte, de maîtrise des flux de l'immigration ? Vous nous répétez à l'envi que vous voulez un texte d'équilibre : en réalité, trente-six articles sur trente-neuf vont faciliter l'entrée, le séjour, le regroupement, multiplier les possibilités d'être régularisé, y compris lorsqu'on n'a pas respecté la loi, et seulement trois dispositions, d'ailleurs relativement émoluées, qui donnent le sentiment qu'on veut faire une maîtrise des flux.

**M. Bernard Accoyer.** Absolument !

**M. Richard Cazenave.** Voilà un instrument de maîtrise des flux qui est important, nécessaire. Nous voulons par notre amendement de suppression vous dire que vous êtes sur la mauvaise voie et vous demander de retirer les dispositions que vous avez prévues. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Warsmann, pour défendre l'amendement n<sup>o</sup> 410, en cinq minutes également.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Nous traitons d'un problème qui s'est posé à toutes les majorités et à tous les gouvernements en France depuis déjà de nombreuses années, puisque c'est par un décret du 27 mai 1982 que les certificats d'hébergement ont été créés. On voit, avec un peu de recul, que les différents responsables ont essayé de concilier plusieurs buts : assurer un accueil décent et réa-

liste aux étrangers qui allaient être reçus dans une famille, dans un foyer, en France, et éliminer autant que faire se peut toutes les dérives, les étrangers venant en France par le biais de cette procédure pour y rester de manière irrégulière.

C'est pour améliorer le dispositif que, par la loi du 24 avril 1997, nous avons renforcé la logique des contrôles en prévoyant de nouveaux cas de refus, notamment en cas de détournement de procédure, et le Conseil constitutionnel a validé le travail du Parlement.

L'évolution que l'on nous propose va à l'inverse de tout ce qui a été fait depuis 1982 par l'ensemble des pouvoirs, et à l'inverse de ce qui se passe dans les autres pays étrangers, M. Cazenave en a parlé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, en Allemagne, il y a un nouveau dispositif de *Verpflichtungserklärung*. Il faut une déclaration de prise en charge, avec une déclaration d'identité au recto, et au verso toutes les garanties financières. L'hébergeant doit, en effet, apporter des garanties financières quant au coût du séjour, des frais médicaux et de rapatriement de l'étranger – ce sont les articles 82 à 84 de la loi sur les étrangers en Allemagne. L'Autriche a les mêmes dispositions, le Portugal et l'Espagne des dispositions similaires. Et nous, soudain, nous mettrions à bas tout le dispositif que nous avons conçu et nous tournerions le dos à la fois à ce que font les autres pays européens et à ce qui a été construit en France au fur et à mesure des modifications législatives et réglementaires.

Ces amendements sont pour nous l'occasion d'exprimer notre attachement à tout le dispositif qui a été construit et dont l'étape finale a été la loi Debré du 24 avril 1997, et notre volonté de défendre ce dispositif. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Accoyer, pour soutenir l'amendement n° 444.

**M. Bernard Accoyer.** L'importance des certificats d'hébergement a été réaffirmée par celui qui est aujourd'hui le président de notre Assemblée, et qui s'exprimait à leur sujet en ces termes : « Préserver la dignité de l'étranger accueilli sur notre sol, lui garantir un toit, assurer la santé physique et morale, mettre fin à l'exploitation de la misère des plus pauvres à laquelle se livrent les marchands de sommeil. »

Aujourd'hui, cet outil destiné à la fois à protéger notre territoire contre les excès des flux migratoires et à préserver ceux qui viennent avec l'espoir de trouver en France un accueil, un toit, un avenir, des conditions de vie meilleures, vous le remettez en cause, alors que vous l'avez vous-même créé il n'y a pas si longtemps.

Vous baptisez le certificat d'hébergement de tracasserie administrative, monsieur le ministre. Où est la cohérence avec ce que disait votre ami politique, notre président, Laurent Fabius ?

Quand les certificats d'hébergement ont été créés en 1981, c'était déjà pour élargir les conditions d'accès à notre territoire des étrangers qui souhaitaient venir en France. On a alors renoncé à exiger des choses pourtant relativement logiques, des ressources suffisantes et garantie de pouvoir retourner dans le pays d'origine.

On connaît la dérive de l'usage des certificats d'hébergement. On sait, vous savez, en tant que ministre de l'intérieur, que les certificats d'hébergement, qui constituent un frein relativement modeste aux excès, sont aussi un outil de l'immigration clandestine et je voudrais, avec beaucoup de solennité et de mesure, attirer votre attention sur le fond de cet article.

Ajoutant le recours hiérarchique à l'obligation de motiver le refus de visa, l'article 2 marque l'évolution profonde que vous voulez pour les flux migratoires. En réalité, poussé par les branches les plus extrémistes de votre majorité, vous cédez à des engagements de convenance politique au mépris de l'intérêt de la France. Les régularisations de 1982 et de 1988,...

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Et celle de 1996 !

**M. Bernard Accoyer.** ... l'évolution sociologique de notre pays, le déficit de nos finances publiques et sociales, les conséquences politiques des excès de l'immigration sont à l'origine des triangulaires qui font que, aujourd'hui, vous êtes la majorité.

Les conséquences de cet article seront de nature à pérenniser la méthode fallacieuse et perverse que vous avez utilisée pour accéder au pouvoir...

**M. Louis Mexandeau.** La dissolution, ce n'est pas nous !

**M. Bernard Accoyer.** ... et avec laquelle vous entendez vous y maintenir.

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Il ne reconnaît même pas le vote démocratique des Français !

**M. Bernard Accoyer.** Et c'est le rapporteur, qui ne prend même pas la peine d'aller aux réunions de la commission, qui veut nous donner des leçons de morale ?

**M. Rudy Salles.** Absolument !

**M. Bernard Accoyer.** Et qui nous interrompt quand nous nous exprimons ? C'est insupportable !

**M. Thierry Mariani.** Toujours le rapporteur !

**Mme Catherine Tasca, présidente de la commission.** M. Accoyer conteste notre élection !

**M. le président.** Monsieur Accoyer, je vous demande, quant à moi, de terminer !

**M. Bernard Accoyer.** Le rapporteur préfère se rendre aux émissions de télévision pour raconter je ne sais quoi que d'aller en commission.

**Mme Yvette Benayoun-Nakache.** Vous l'avez déjà dit !

**M. Gérard Gouzes, rapporteur.** Jaloux !

**M. Bernard Accoyer.** Telles sont les raisons pour lesquelles nous avons déposé l'amendement n° 444.

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie ! Nous examinerons les autres amendements de suppression cet après-midi.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 327, relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile :

M. Gérard Gouzes, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 451).

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 483).

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à treize heures cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*











